Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-162-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 29 JUIN 2026

RESSOURCES
FINANCES

Budget annexe Lotissement : Compte financier unique 2025

Rapporteur : Jérôme DEPONDT

N°CC2026-162

Nombre de membres en exercice	122
Nombre de présents	82
Nombre de pouvoirs	12
Votants	94
Secrétaire de séance : **Nelson FONSECA**	

L'an 2026, le 29 juin à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni à Bû, sous la Présidence de Monsieur Jérôme DEPONDT, 7ème Vice-Président en charge des finances, de la commande publique et de l'informatique, élu par la délibération n°CC2026-150 du conseil communautaire du lundi 29 juin 2026, Président de séance.

Étaient présent(e)s :
Virginie QUENTIN (Abondant) ; Alain CAPÉRAN (Allainville) ; Bernard COUILLAUT (Anet) ; Pauline PERRICHON (Anet) ; Fan LAVOISÉ (Aunay-sous-Crécy) ; Nicolas DE LA CELLE (Beauche) ; Guy PRADES (Berchères-sur-Vesgre) ; Stéphane MESDON (Bérou-la-Mulotière) ; Christophe BARRET (Boissy-en-Drouais) ; Jean-Claude DELANOE (Boncourt) ; Stéphane LANTZ (Brezolles) ; Jean-Luc BREANT (Broué) ; Dany VANELLE (Bû) ; Patrick HOUVET (Charpont) ; Marie-Christine JUILLET-DORDET (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Michel LETHUILLIER (Cherisy) ; Patrick JOUTEAU (Crécy-Couvé) ; Laëtitia GIRARD (Crucey-Villages) ; Abdel-Kader GUERZA (Dreux) ; Christophe LE DORVEN (Dreux) ; Marie-Françoise SCAVENNEC (Dreux) ; Mathieu TRIBOUILLOIS (Dreux) ; Christophe LE CICLÉ (Dreux) ; André HOMPS (Dreux) ; Ratko KLISURA (Dreux) ; Caroline BRAY (Dreux) ; Mounir CHAKKAR (Dreux) ; Florence ARCHAMBAUDIERE (Dreux) ; Nelson FONSECA (Dreux) ; Caroline VABRE (Dreux) ; Eric DUQUESNOY (Dreux) ; Marie DALENÇON (Dreux) ; GAMBUTO Valentino (Dreux) ; Eric ROUSSEL (Écluzelles) ; Dominique DUVAL (Ézy-sur-Eure) ; Pierre LEPORTIER (Ézy-sur-Eure) ; Frédéric GIOWACHINI (Favières) ; Emmanuelle BONHOMME (Fontaine-les-Ribouts) ; François CENIER (Garancières-en-Drouais) ; Emmanuel PARAGOT (Garnay) ; Sophie APRUZZESE (Gilles) ; Nathalie VELIN (Guainville) ; Samuel BOVE (La Chapelle-Forainvilliers) ; Francis PECQUENARD (La Chaussée-d'Ivry) ; Pascal GUÉNÉE (Laons) ; Béatrice PIERRON (Le Boullay-les-Deux-Églises) ; Stéphane HUET (Le Boullay-Mivoye) ; Frédéric GIROUX (Le Boullay-Thierry) ; Marc AVENARD (Luray) ; Philippe MERLET (Maillebois) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-162-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Véronique BASTON (Marville-Moutiers-Brûlé) ; Glenn PRATS (Mézières-en-Drouais) ; Denis CHERON (Montreuil) ; Jean-Loup JUSTEAU (Nonancourt) ; Sylvie CHALLES (Ormoy) ; Clémentine FISSON (Ouerre) ; Patrick JOLIVEL (Oulins) ; Nathalie MILWARD (Rouvres) ; Dominique LUBOW (Saint-Ange-et-Torçay) ; Françoise BORGET (Sainte-Gemme-Moronval) ; Caroline BARRE (Saint-Jean-de-Rebervilliers) ; Sébastien JACOB (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Jocelyne JOUCQUE (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Gérard SOURISSEAU (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Karen XARDEL (Saint-Ouen-Marchefroy) ; Patrick RIEHL (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Valérie AZIRI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jérémy BERTOLOTTI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jean-Pierre BRASSE (Saint-Sauveur-Marville) ; Christian ALBERT (Saulnières) ; Martine LE BRIS (Saussay) ; Thomas LANGE (Serazereux) ; Thomas BAUBION (Serville) ; Eric BINET (Sorel-Moussel) ; Damien STEPHO (Vernouillet) ; Catherine LUCAS (Vernouillet) ; Ali AHSAINE (Vernouillet) ; Joël TRAPATEAU (Vernouillet) ; Nicole MONTIGNY (Vernouillet) ; Najib TALATA (Vernouillet) ; Estelle POMMIER (Vernouillet) ; Évelyne DELAPLACE (Vert-en-Drouais) ; Louis ANEST (Villemeux-sur-Eure).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Véronique GARNIER (Ardelles) ; Emmanuel BRIDRON (Châtaincourt) ; Christophe LAGARD (Châteauneuf-en-Thymerais) ;Fatiha MESSAOUDI (Dreux) ;Fouzia KAMAL (Dreux) ;Youssef LAMRINI (Dreux) ;Yasemin ALBAYRAK (Dreux) ;Rémi LEPRAT (Ivry-la-Bataille) ;Carole MARTIN (Ivry-la-Bataille) ; Daniel COLLEU (La Madeleine-de-Nonancourt) ; Rachel SAPIN (La Mancelière) ; Guillaume BARAT (Les Châtelets) ; Dominique GARNIER (Louvilliers-en-Drouais) ; Thierry LAINÉ (Louye) ; Pervenche CHAUVIN (Puiseux) ; Benoît LUCAS (Revercourt) ; Jean-Louis GODEFROY (Rueil-la-Gadelière) ; Denis COCHELIN (Saint-Georges-Motel) ; Pascal BAELEN (Saint-Lubin-de-Cravant) ; Pascal GUERRIER (Thimert-Gâtelles) ; Thibault PELLETIER (Tremblay-les-Villages) ; Christian BERTHELIER (Tréon) ; Abdelrhafour BOUMEZIANE (Vernouillet) ;Franck MERCEY (Vernouillet).

Pouvoir(s) :
Philippe LECHEVALLIER (Dampierre-sur-Avre) donne pouvoir à Monsieur Christophe LE DORVEN ; Sabine FRETEY (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Nelson FONSECA ; Martine PITOU (Dreux) donne pouvoir à Madame Marie-Françoise SCAVENNEC ; Philippe RIVE (Dreux) donne pouvoir à Madame Florence ARCHAMBAUDIERE ; Caroline SIMOES (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Mathieu TRIBOUILLOIS ; Sophie WILLEMIN (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Ratko KLISURA ; Pierre-Frédéric BILLET (Dreux) donne pouvoir à Madame Marie DALENCON ; Stéphan DEBACKER (Escorpain) donne pouvoir à Monsieur BARRET Christophe ; Eric DEPUYDT (Fessanvilliers-Mattanvilliers) donne pouvoir à Monsieur Gérard SOURISSEAU ; Jean-Marc TARDIVENT (Germainville) donne pouvoir à Madame Sophie APRUZZESE ; Didier SIMO (Le Mesnil-Simon) donne pouvoir à Monsieur Patrick JOUVEL ; Christophe BESNARD (Prudemanche) donne pouvoir à Monsieur Stéphane LANTZ ; Christophe HELIAS (Saint-Maixme-Hauterive) donne pouvoir à Monsieur Dominique LUBOW ; Melinda BOUGRARA (Vernouillet) donne pouvoir à Monsieur Ali AHSAINE.

Suppléant(e)s :
Dagmar Eva BERNITT est suppléé par Stéphane MESDON ; Pierre SANIER est suppléé par Dany VANELLE ; Jean Marie BUTHON est suppléé par Pascal GUÉNÉE.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-162-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

Il a été exposé,

Le budget annexe Lotissement retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année 2025 relatives à la viabilisation de terrains autres que ceux des ZAC Porte Sud, des Livraindières, Les Forts, Les Merisiers et Coutumel.

Parmi les opérations du budget Lotissement, on peut citer principalement l'aménagement de la zone industrielle des Livraindières à Dreux et de la ZI des Caves.

Le compte financier unique (CFU) doit être approuvé par le conseil communautaire au plus tard le 30 juin 2026.
Lors de l'adoption du CFU, Monsieur SOURISSEAU, Président de la communauté d'agglomération au cours de l'exercice 2025, et Monsieur LE DORVEN, Président actuel de la communauté d'agglomération, doivent quitter la séance.

Ce budget est géré en comptabilité de stock. Ce mode de gestion est appliqué lorsque les acquisitions précèdent des cessions à court ou moyen terme. Les biens ne sont pas intégrés au patrimoine de la collectivité. Ainsi chaque année sont constatés « les flux » d'entrées (acquisitions de terrains), les travaux réalisés sur ces terrains et les cessions enregistrées sur l'exercice. Les opérations étant équilibrées « in fine », les résultats constatés à la fin de chaque exercice sont variables d'une année sur l'autre, compte tenu des éléments enregistrés sur l'exercice.

Le tableau ci-dessous reprend une vue d'ensemble du compte administratif 2025 de ce budget :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	9 574 601,28	9 574 601,28	6 864 592,45	6 864 592,45
Réalisé	5 186 987,75	3 508 586,14	3 125 406,94	3 182 436,21
Résultat de l'exercice	**-1 678 401,61**		**57 029,27**	
Reprise du résultat N-1	161 027,54		-2 888 303,12	
Résultat de clôture	**-1 517 374,07**		**-2 831 273,85**	
Restes à réaliser	-	-	-	-
Résultats nets	**-1 517 374,07**		**-2 831 273,85**	

Il n'y a pas de restes à réaliser sur un budget de stocks.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-162-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉTAIL PAR CHAPITRE (hors reprise du résultat) :

DEPENSES	ALLOUE 2025	REALISE 2025
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 577 931,25	1 985 516,48
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00	1,90
66 CHARGES FINANCIERES	9 516,70	9 516,58
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	**5 587 457,95**	**1 995 034,96**
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	77 123,33	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	3 900 000,00	3 182 436,21
Sous total dépenses d'ordre de fonctionnement	**3 977 123,33**	**3 182 436,21**
Total Dépenses	**9 574 601,28**	**5 186 987,75**

Les « **charges à caractère général** » **(chapitre 011),** d'un montant de 1 985 516,48 euros comprennent principalement différents travaux d'aménagement rue des Livraindières

RECETTES	ALLOUE 2025	REALISE 2025
70 PRODUITS DE SERVICES & VENTES DIVERSES	967 396,28	176 666,67
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	845 503,00	7 500,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 690 654,46	263 996,46
Sous total recettes réelles de fonctionnement	**5 503 553,74**	**448 163,13**
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	3 900 000,00	3 050 906,43
043 OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	10 020,00	9 516,58
Sous total recettes d'ordre de fonctionnement	**3 910 020,00**	**3 060 423,01**
Résultat de fonctionnement reporté	**161 027,54**	
Total Recettes	**9 574 601,28**	**3 508 586,14**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-162-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉTAIL PAR CHAPITRE (hors reprise du résultat) :

DEPENSES	ALLOUE 2025	REALISE 2025
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	73 790,00	73 780,51
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 499,33	720,00
Sous total dépenses réelles d'investissement	**76 289,33**	**74 500,51**
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	3 900 000,00	3 050 906,43
Sous total dépenses d'ordre d'investissement	**3 900 000,00**	**3 050 906,43**
Solde exécution investissement reporté	**2 888 303,12**	
Total Dépenses	**6 864 592,45**	**3 125 406,94**

RECETTES	ALLOUE 2025	REALISE 2025
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 887 469,12	0,00
Sous total recettes réelles d'investissement	**2 887 469,12**	**0,00**
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	77 123,33	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	3 900 000,00	3 182 436,21
Sous total recettes d'ordre d'investissement	**3 977 123,33**	**3 182 436,21**
Total Recettes	**6 864 592,45**	**3 182 436,21**

L'emprunt inscrit en recettes pour équilibrer la section d'investissement n'a pas été mobilisé.

Il n'y a pas de **restes à réaliser** sur ce budget dans la mesure où il s'agit d'un budget de stock.

__VU__ le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, R.2121-8 et D.1612-1 et suivants,
__VU__ le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
__VU__ l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 modifiant l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
__VU__ le compte financier unique par nature,
__VU__ l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-162-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

Avant le vote, Monsieur SOURISSEAU, Président de la communauté d'agglomération au cours de l'exercice 2025, et Monsieur LE DORVEN, Président actuel de la communauté d'agglomération, ont quitté la séance.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, (4 abstentions)

ARTICLE 1 : APPROUVE le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe Lotissement de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 30/06/2026 **Christophe LE DORVEN** **Président** **Nelson FONSECA** **Secrétaire de séance**